Passerelle entre police/gendarmerie et Conseil départemental

Lorsque les services de police et de gendarmerie repèrent des situations de détresse sociale (au cours d'interventions et/ou sur signalement), ils contactent le travailleur social spécialisé via une fiche. Ce système, créé en 2012, permet de créer une passerelle entre les polices et les services sociaux, les associations d'aide.

Chiffres 2014

Informations préoccupantes (IP): 633 enfants de 0 à 18 ans pour 417 familles concernées

Secteurs: Dole 145 IP; Lons 156 IP; Champagnole 62 IP; St-Claude 58 IP.

41 % des IP classées sans suite (non avérées, familles acceptant les aides), 31 % mesures contractuelles de suivi, 28 % protection judiciaire

Signalement à la justice : 54 % garçons, 46 % filles

LA PAROLE AUX ÉLUES "LA FAMILLE ET L'ENFANCE, LES FONDATIONS D'UNE SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE."

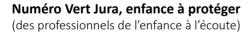
Le Conseil départemental assure la responsabilité de l'aide sociale à l'enfance, mais pour nous, la protection de l'enfance est bien plus qu'une compétence obligatoire. C'est l'une de nos priorités d'actions, un devoir moral ; le temps de l'enfance est court, agissons ensemble pour le rendre le meilleur possible.

Disposer de structures et d'équipements d'accueils pour l'enfance est indispensable pour l'organisation quotidienne de tous les parents et pour le développement d'un territoire.

Du suivi prénatal à l'adolescence en passant par l'éducation et l'enfance en danger chaque jeune Jurassien peut compter sur le Conseil départemental et sa politique « enfance famille »

Chantal Torck

Vice-présidente en charge des affaires sociales.



0 800 119 039

Appel gratuit depuis un poste fixe du lundi au vendredi de 9h à 17h

